

16 décembre 2013

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14
snapatsi@snapatsi.fr

<http://snapatsi.fr>



PORT DU NUMÉRO RIO LE SNIPAT VOUS L'APPOSE LE SNAPATSI S'Y OPPOSE !



Rappel des textes de référence :

Le code de la sécurité intérieure codifié au Livre IV – Titre III – Chapitre 4, le code de déontologie. L'article R.434-15 stipule « ... *Sauf exception justifiée par le service auquel il appartient ou la nature des missions qui lui sont confiées, le policier ou le gendarme se conforme aux prescriptions relatives à son identification individuelle.* »

L'article R.434-3 stipule « ... *le terme "policier" désigne tous les personnels actifs de la police nationale ainsi que les personnes exerçant dans un service de la police nationale.* »

LES PATS SONT DONC CONCERNÉS !

Chronologie :

Le 06/03/2013, au Comité Technique de la Police Nationale mise au vote du projet de code de déontologie. **POUR** ⇒ **SNIPAT**

CONTRE ⇒ **SNAPATSI**

Le 20/03/2013, au Comité Technique Ministériel mise au vote du projet de code de déontologie.

POUR ⇒ **SNIPAT & CFPD**

CONTRE ⇒ **SNAPATSI**

Le 11/12/2013, au Comité Technique de la Police Nationale mise au vote du projet d'arrêté relatif aux conditions et modalités du port du numéro d'identification.

CONTRE ⇒ **SNAPATSI & SNIPAT**

Le SNIPAT fait volte-face !

Toutes les organisations syndicales ayant voté contre, l'administration est dans l'obligation de convoquer un nouveau CT PN qui se déroulera le jeudi 19 décembre 2013.

Depuis le début le SNAPATSI a voté contre le code de déontologie.

Aujourd'hui, l'administration se prend les pieds dans le tapis et ne peut donner une position claire pour la mise en application pour les PATS. La réponse donnée au SNAPATSI lors du dernier CTPN est que pour les personnels scientifiques portant une tenue (*non réglementée par des textes*), le port du RIO sera obligatoire et les personnels administratifs et techniques en contact avec le public ce sera à l'appréciation de leur chef de service !

Mais quels que soient les votes du CTPN du 19/12, la mise en application au 2 janvier 2014 a déjà été annoncée par le Ministre et le matériel est déjà arrivé dans les services !

**LE SORT DES PATS A ÉTÉ SCÉLÉ DEPUIS LE 20 MARS 2013
APRÈS LE VOTE DU CODE DE DÉONTOLOGIE AU CT MINISTÉRIEL !**

Bureau National
01.55.34.33.20

C
O
D
E
D
E
D
E
O
N
T
O
L
O
G
I
E